

Pour les AFC, les " excédents " de la Branche Famille sont des déficits de politique familiale

Article rédigé par AFC, le 13 septembre 2002

À quelques semaines de la présentation du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, les AFC tiennent à rappeler toute l'importance qu'elles attachent à la nécessaire simplification des circuits de financement de la protection sociale et à la stricte indépendance financière entre les différentes branches de la sécurité sociale.

C'est pourquoi les AFC manifestent tout à la fois leur confiance dans la capacité du gouvernement à définir une politique familiale ambitieuse, en liaison étroite avec les partenaires familiaux, sociaux et les collectivités locales, mais aussi leur inquiétude et leur vigilance devant la tentation récurrente de détourner une partie des moyens financiers affectés à la Branche Famille, pour d'autres usages.

Si les " excédents " de la Branche Famille à la fin de l'exercice 2001 s'établissent à 4.846 millions d'euros, la seule question qui doit se poser est celle des modalités de leur utilisation à destination des familles elles-mêmes - celles qui incarnent et construisent l'avenir du pays.

Les AFC précisent depuis plusieurs années que les " excédents " de la Branche Famille ne sont, en réalité, que des déficits de politique familiale.